Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Tél.: 04 76 60 34 67 ou 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 27 DEC. 2018

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de PROVEYSIEUX

LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 (nouveaux) ;

VU l'article 14 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Lionel BEFFRE en qualité de Préfet de l'Isère ;

CONSIDÉRANT les propositions du Maire de la commune et du Président du Tribunal de Grande Instance de Grenoble ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – A compter du 1er janvier 2019, une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est instituée dans la commune de PROVEYSIEUX et est composée comme suit :

Prénom et NOM	Qualité
Amandine GAUDE	Conseillère municipale titulaire
Brigitte JUTTEN	Déléguée de l'administration titulaire
Christian BERNARD	Délégué du Tribunal de Grande Instance titulaire
Emmanuelle CHAIX	Déléguée du Tribunal de Grande Instance suppléante

ARTICLE 2 – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 3 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de PROVEYSIEUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
Le Secrétaire Général

Philippe PORTAL